



SESSION  
16/12/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

18 DEC. 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 007-210703195-20241216-DELIB2024\_123-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 17  
Absents : 2  
Votants : 27  
  
Pour : 26  
Abstention : 1  
Opposition :  
  
Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix décembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (17) : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (9) : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), Mme Curtius (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Gaillard (pouvoir à M. Boukal), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Griffe (pouvoir à Mme Segueni), M. Jouve (pouvoir à Mme Faure-Pinault) ; M. Mazeyrat (pouvoir à Mme Tolfo), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Absentes (2) : Mmes Gaillard et Keskin.

Secrétaire : Mme Segueni

### **Objet : Subvention au titre de la politique de la ville, dans le cadre du Fonds de soutien aux habitants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-036 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale et de soutenir les actions portées par les habitants au travers d'un fonds de soutien aux initiatives des habitants ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de l'attribution au titre de la politique de la ville, dans le cadre du Fonds de soutien aux habitants d'une subvention de 500 € à l'association Tempo Soleil, pour sa mise en œuvre de 18 cours de Zumba pour des femmes en vue de faciliter l'accès à la pratique sportive.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2024 de la commune.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Nadia SEGUENI